ART. 2 N° 341

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 341

présenté par M. Emmanuel Maquet, M. Gosselin et M. Bony

#### **ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« économique »,

insérer les mots :

« et touristique ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le tourisme est l'une des principales sources de richesses de notre pays, représentant 7,5 % de notre PIB. Il ne fait pourtant l'objet d'aucune politique publique dédiée, n'ayant plus de ministère propre, ni même de secrétariat d'État.

Il est urgent et primordial de prendre soin de cette économie qui assure à des millions de français un meilleur niveau de vie. Dans cette optique, l'ANCT pourrait jouer un rôle. L'attractivité touristique de la France dépend aussi de ses petites communes et l'ANCT aura les moyens de les soutenir dans leurs projets ayant vocation à améliorer l'accueil des touristes. Tel est l'objet du présent amendement.